

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE CHIENS DE BERGER ET DE GARDE

UTILISATION DES FICHES CUN-CBG

NOUVEAU CLUB : <i>PRATIQUANT LES DISCIPLINES GERÉES PAR LA CUNCBG OU CELLES QUI DÉPENDENT DE LA CNEAC</i>	1^{ÈRE} ÉTAPE : <u>FICHE D'IDENTIFICATION (N° 1)</u> POUR DEMANDER LE « NUMÉRO D'IDENTIFICATION SCC » OBLIGATOIRE.... NB : SEULE FORMALITÉ AU NIVEAU DE LA SCC POUR LES CLUBS QUI NE PRATIQUENT PAS DE DISCIPLINE INCLUANT DU « MORDANT SPORTIF »
<i>NOUVEAU CLUB VOULANT PRATIQUER DES DISCIPLINES INCLUANT DU MORDANT SPORTIF (RING, CAMPAGNE, RCI, MONDIORING)</i>	2^{ÈME} ÉTAPE : <u>FICHE SIGNALETIQUE D'UN CLUB D'UTILISATION (N° 2)</u> La lettre d'habilitation provisoire expédiée sera valable 4 mois : Afin que ce club puisse effectuer la déclaration d'activité au mordant auprès de la DDPP (modèle CERFA N° 50-4509) et que les demandes de « Certificat de Capacité au mordant » pour ses Moniteurs de Club puissent y être enregistrées.
	3^{ÈME} ÉTAPE : <u>FICHE SIGNALETIQUE D'UN CLUB D'UTILISATION (N°3)</u> <i>intégralement renseignée</i> Pour l'habilitation d'un club au mordant (lettre d'habilitation valable 3 ans)
MODIFICATIONS ANCIEN CLUB :	
<i>CLUB NE PRATIQUANT PAS DE DISCIPLINE INCLUANT DU MORDANT SPORTIF</i>	<u>FICHE SIGNALETIQUE D'UN CLUB D'UTILISATION (N° 4) POUR TOUT CHANGEMENT</u> (pour mise à jour des fichiers) ➡ DE PRÉSIDENT ➡ DE SIÈGE SOCIAL ou DE NOM DU CLUB ➡ D'ADRESSE DU TERRAIN Les changements d'adresses personnelles du Président, de son N° de tel sont à signaler par simple mail de la CUT/CUR à la SCC...Pas de fiche... !!!!!
<i>CLUB DÉJÀ HABILITÉ PRATIQUANT DES DISCIPLINES INCLUANT DU MORDANT SPORTIF</i>	<u>FICHE SIGNALETIQUE D'UN CLUB D'UTILISATION (N° 3) POUR TOUT CHANGEMENT</u> ➡ DE PRÉSIDENT Nouvelle lettre d'habilitation ➡ DE SIÈGE SOCIAL Nouvelle lettre d'habilitation ➡ D'ADRESSE DU TERRAIN Nouvelle lettre d'habilitation ➡ DE NOM DU CLUB Nouvelle lettre d'habilitation ➡ D'ENCADREMENT DU CLUB Pas de nouvelle lettre d'habilitation, mais mise à jour du site et de la fiche du club, et prévenir obligatoirement la DDPP ! Les changements d'adresses personnelles du Président, de son N° de tel sont à signaler par simple mail de la CUT/CUR à la SCC...Pas de fiche... !!!!!